

La présente fiche de données de sécurité a été éditée conformément aux exigences de :
Règlement (EC) n° 1907/2006 et règlement (CE) n° 1272/2008

Date d'émission 17-août-2016

Date de révision 13-avr.-2017

Numéro de révision 2

EGHS / Français (French)

Section 1 : IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

1.1 Identificateur de produit

Nom du produit ReciClean
Codes produit 109004
Numéro de FDS 1344192_E
Nom chimique

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation recommandée Laboratory Use Only.
Utilisations déconseillées Aucune information disponible.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fabricant ITW Test & Measurement GmbH
Adresse du fabricant Boschstraße 10
73734 Esslingen am Neckar / GERMANY
www.buehler-met.de www.buehler.fr www.buehler.co.uk
Numéro de téléphone +49 (0) 711 4904690-0
Adresse e-mail lab.eu@buehler.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Global Access Code: 334545
Americas: +1 760 476 3962
Middle East/Africa: +1 760 476 3959
UK: +44 8 08 189 0979
Europe: +1 760 476 3961
Asia Pacific: +1 760 476 3960

Section 2 : IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. Classification de la substance ou du mélange**Règlement (CE) n° 1272/2008**

Corrosion cutanée/irritation cutanée	Catégorie 1 - (H314)
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Catégorie 1 - (H318)

2.2. Éléments d'étiquetage**Mention d'avertissement** **Danger****Mentions de danger**

H314 - Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves

Conseils de prudence - UE (par 28, 1272/2008)

P260 - Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols

P264 - Se laver les mains soigneusement après manipulation

P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage

P301 + P330 + P331 - EN CAS D'INGESTION: rincer la bouche. NE PAS faire vomir

P303 + P361 + P353 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/se doucher

P305 + P351 + P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer

P310 - Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin

P501 – Éliminer le contenu/réceptacle conformément aux réglementations locales, régionales, nationales et internationales applicables

2.3. Autres dangers

Aucune information disponible

Section 3 : COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS**3.1 Substances**

Sans objet.

3.2 Mélanges

Nom chimique	N° CE	CAS No	Weight-%	Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]	Numéro d'enregistrement REACH
Water	-	7732-18-5	60 - 80%	Aucune donnée disponible	
Methyldiethanolamine	203-312-7	105-59-9	15 - 20%	Eye Irrit. 2 (H319)	
Ethylene glycol bis(semiformal)	-	3586-55-8	0 - 10%	Aucune donnée disponible	

Disodium dodecyldiphenyl ether disulfonate	-	28519-02-0	0 - 5%	Aucune donnée disponible	
Potassium hydroxide	215-181-3	1310-58-3	0 - 1%	Acute Tox. 4 (H302) Skin Corr. 1A (H314)	

Texte intégral des phrases H et EUH : voir section 16

Ce produit ne contient aucune substance répertoriée dans la liste candidate des substances très préoccupantes à une concentration $\geq 0,1\%$ (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », article 59)

Nom chimique	CAS No	Liste candidate des substances SVHC
Water	7732-18-5	-
Methyldiethanolamine	105-59-9	-
Ethylene glycol bis(semiformal)	3586-55-8	-
Disodium dodecyldiphenyl ether disulfonate	28519-02-0	-
Potassium hydroxide	1310-58-3	-

Section 4 : PREMIERS SECOURS

4.1. Description des premiers secours

Conseils généraux

Consulter immédiatement un médecin. Présenter cette fiche de données de sécurité au médecin responsable.

Inhalation

En cas d'arrêt de la respiration, pratiquer la respiration artificielle. Consulter immédiatement un médecin. Transporter la victime à l'air frais. Éviter le contact direct avec la peau. Utiliser une protection pour pratiquer le bouche-à-bouche. Administrer de l'oxygène en cas de respiration difficile. Consulter immédiatement un médecin. Risque d'œdème pulmonaire retardé. Ne pas pratiquer le bouche-à-bouche si la victime a ingéré ou inhalé la substance ; pratiquer la respiration artificielle à l'aide d'un masque raccordé à un insufflateur manuel muni d'une valve anti-retour, ou autre dispositif médical respiratoire approprié. Si la respiration est difficile, (le personnel formé doit) administrer de l'oxygène.

Contact avec la peau

Consulter immédiatement un médecin. Rincer immédiatement au savon et à grande eau en retirant les chaussures et vêtements contaminés.

Contact oculaire

Consulter immédiatement un médecin. Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes. Maintenir l'œil grand ouvert pendant le rinçage. Ne pas frotter les zones touchées. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

Ingestion

NE PAS faire vomir. Nettoyer la bouche à l'eau puis boire une grande quantité d'eau. Ne jamais faire ingérer quoi que ce soit à une personne inconsciente. Consulter immédiatement un médecin.

Protection individuelle du personnel de premiers secours

Vérifier que le personnel médical est conscient des matières impliquées, prend les mesures de protection individuelles appropriées et évite de répandre la contamination. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Éviter le contact direct avec la peau. Utiliser une protection pour pratiquer le bouche-à-bouche. Porter des vêtements de protection individuelle (voir chapitre 8).

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes Brûlure. Sensation de brûlure.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Note au médecin Le produit est une matière corrosive. Ne pas effectuer de lavage gastrique, ne pas faire vomir. Vérifier l'absence de perforation stomacale ou œsophagique. Ne pas administrer d'antidote chimique. Une asphyxie due à un œdème de la glotte peut se produire. La pression artérielle peut diminuer de façon marquée, et s'accompagner de râles humides, d'expectorations mousseuses et d'une tension différentielle élevée.

Section 5 : MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE**5.1. Moyens d'extinction**

Moyens d'extinction appropriés Prendre des mesures d'extinction adaptées aux conditions locales et à l'environnement avoisinant.

Moyens d'extinction appropriés Aucune information disponible.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**Dangers spécifiques dus au produit chimique**

Le produit provoque des brûlures des yeux, de la peau et des muqueuses. La décomposition thermique peut entraîner le dégagement de gaz et de vapeurs irritants.

5.3. Conseils aux pompiers**Tout équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu**

Les pompiers doivent porter un appareil respiratoire autonome et un équipement complet de lutte contre l'incendie. Utiliser un équipement de protection individuelle.

Section 6 : MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTEL**6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Précautions individuelles Attention! Corrosive material. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Mettre en place une ventilation adaptée. Utiliser l'équipement de protection individuel requis. Évacuer le personnel vers des zones sûres. Tenir les personnes à l'écart du déversement/de la fuite et en amont du vent.

Autres informations Consulter les mesures de protection répertoriées dans les sections 7 et 8.

Pour les secouristes Utiliser les protections individuelles recommandées dans la Section 8.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement Endiguer la fuite ou le déversement si cela peut être fait sans danger. Ne doit pas être rejeté dans l'environnement. Ne pas laisser pénétrer le sol/le sous-sol. Empêcher le produit de pénétrer les égouts.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de confinement	Endiguer la fuite ou le déversement si cela peut être fait sans danger.
Méthodes de nettoyage	Recueillir par des moyens mécaniques en plaçant dans des récipients adaptés à l'élimination.

6.4. Référence à d'autres sections

Référence à d'autres sections	Voir la section 8 pour plus d'informations. Voir la section 13 pour plus d'informations.
--------------------------------------	--

Section 7 : MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils relatifs à la manipulation sans danger	Manipuler conformément aux bonnes pratiques industrielles d'hygiène et de sécurité. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié. Manipuler uniquement le produit en système fermé ou mettre en place une ventilation par aspiration adéquate. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.
--	---

Remarques générales en matière d'hygiène	Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Porter des gants appropriés et un appareil de protection des yeux/du visage. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Retirer et laver les gants et vêtements contaminés, y compris leur doublure intérieure, avant réutilisation. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. Il est recommandé de nettoyer régulièrement l'équipement, la zone de travail et les vêtements. Se laver les mains avant chaque pause et immédiatement après toute manipulation du produit.
---	---

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions de conservation	Conserver les récipients bien fermés, au sec et dans un endroit frais et bien ventilé. Protéger de l'humidité. Garder sous clef. Conserver hors de la portée des enfants. Stocker à l'écart des autres matières.
-----------------------------------	--

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Mesures de gestion des risques (RMM)	Les informations exigées sont incluses dans la présente Fiche de données de sécurité.
---	---

Section 8 : CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1. Paramètres de contrôle

Limites d'exposition

Nom chimique	UE	Royaume-Uni	France	Espagne	Allemagne
Potassium hydroxide 1310-58-3	-	STEL: 2 mg/m ³	STEL: 2 mg/m ³	STEL: 2 mg/m ³	-
Nom chimique	Italie	Portugal	Pays-Bas	Finlande	Danemark
Potassium hydroxide 1310-58-3	-	Ceiling: 2 mg/m ³	-	STEL: 2 mg/m ³ Ceiling: 2 mg/m ³	Ceiling: 2 mg/m ³
Nom chimique	Autriche	Suisse	Pologne	Norvège	Irlande
Potassium hydroxide	TWA: 2 mg/m ³	TWA: 2 mg/m ³	STEL: 1 mg/m ³	Ceiling: 2 mg/m ³	STEL: 2 mg/m ³

1310-58-3		TWA: 0.5 mg/m ³	
-----------	--	----------------------------	--

Niveau dérivé sans effet (DNEL) Aucune information disponible

Concentration prévisible sans effet (PNEC) Aucune information disponible

8.2. Contrôles de l'exposition

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux/du visage	Écran de protection faciale.
Protection des mains	Porter des gants appropriés. Gants imperméables.
Protection de la peau et du corps	Porter un vêtement de protection approprié. Vêtements à manches longues. Tablier de protection chimique.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement Aucune information disponible.

Section 9 : PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	Liquide
Aspect	Incolore
Odeur	Caractéristique
Couleur	Aucune information disponible
Odor Threshold	Aucune information disponible

<u>Propriété</u>	<u>Valeurs</u>	<u>Remarques Méthode</u>
pH	12.3	
Point de fusion / congélation	Aucune donnée disponible	Aucun(e) connu(e)
Point / intervalle d'ébullition	Aucune donnée disponible	Aucun(e) connu(e)
Point d'éclair	Aucune donnée disponible	Aucun(e) connu(e)
Taux d'évaporation	Aucune donnée disponible	Aucun(e) connu(e)
Inflammabilité (solide, gaz)	Aucune donnée disponible	Aucun(e) connu(e)
Limites d'inflammabilité dans l'air		Aucun(e) connu(e)
Limite supérieure d'inflammabilité	Aucune donnée disponible	
Limite inférieure d'inflammabilité	Aucune donnée disponible	
Pression de vapeur	Aucune donnée disponible	Aucun(e) connu(e)
Densité de vapeur	Aucune donnée disponible	Aucun(e) connu(e)
Densité relative	1.054	
Hydrosolubilité	Soluble dans l'eau	
Solubilité(s)	Aucune donnée disponible	Aucun(e) connu(e)
Coefficient de partage : n-octanol/eau	Aucune donnée disponible	Aucun(e) connu(e)
Température d'auto-inflammabilité	Aucune donnée disponible	Aucun(e) connu(e)
Température de décomposition	Aucune donnée disponible	Aucun(e) connu(e)
Viscosité cinématique	Aucune donnée disponible	Aucun(e) connu(e)
Viscosité	Aucune donnée disponible	Aucun(e) connu(e)

9.2. Autres informations

Point de ramollissement	Aucune information disponible
Masse molaire	Aucune information disponible

VOC Content (%)	Aucune information disponible
Densité de liquide	Aucune information disponible
Densité apparente	Aucune information disponible
Granulométrie	Aucune information disponible
Distribution granulométrique	Aucune information disponible

Section 10 : STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1. Réactivité

Aucune donnée disponible.

10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales.

Données d'explosion

Sensibilité aux chocs mécaniques	Aucun(e).
Sensibilité aux décharges statiques	Aucun(e).

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Possibilité de réactions dangereuses Aucun(e) dans des conditions normales de transformation.

10.4. Conditions à éviter

Exposition à l'air ou à l'humidité sur des durées prolongées.

10.5. Matières incompatibles

Acides, Bases, Agent comburant.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Aucun(e) dans les conditions normales d'utilisation.

Section 11 : INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Informations sur les voies d'exposition probables

Informations sur le produit

Inhalation	Aucune donnée d'essai spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange. Corrosif par inhalation. (d'après les composants). Inhalation of corrosive fumes/gases may cause coughing, choking, headache, dizziness, and weakness for several hours. Pulmonary edema may occur with tightness in the chest, shortness of breath, bluish skin, decreased blood pressure, and increased heart rate. En cas d'inhalation, les substances corrosives peuvent entraîner un œdème pulmonaire toxique. L'œdème pulmonaire peut être mortel. Peut provoquer une irritation des voies respiratoires.
Contact oculaire	Aucune donnée d'essai spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange. Provoque des brûlures. (d'après les composants). Corrosif pour les yeux

et peut provoquer des lésions sévères, y compris la cécité. Provoque des lésions oculaires graves. Peut provoquer des lésions oculaires irréversibles.

Contact avec la peau

Aucune donnée d'essai spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange. Corrosif. (d'après les composants). Provoque des brûlures.

Ingestion

Aucune donnée d'essai spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange. Provoque des brûlures. (d'après les composants). En cas d'ingestion, provoque des brûlures de l'appareil digestif supérieur et des voies respiratoires. Peut provoquer une douleur brûlante et intense dans la bouche et l'estomac, avec vomissements et diarrhées de sang veineux. Risque de diminution de la tension artérielle. Apparition possible de taches marrônâtres ou jaunâtres autour de la bouche. Le gonflement de la gorge peut provoquer dyspnée et étouffement. Peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion. Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

Informations sur les effets toxicologiques**Symptômes**

Rougeur. Brûlure. Risque de cécité. Toux et/ ou respiration sifflante.

Mesures numériques de toxicité**Toxicité aiguë**

Les valeurs suivantes sont calculées d'après le chapitre 3.1 du SGH

ETAmél (voie cutanée) 39,933.00 mg/kg

Toxicité aiguë inconnue

21.1 % du mélange sont constitués de composants de toxicité inconnue

21.1 % du mélange consiste en composants de toxicité aiguë inconnue par ingestion

6.1 % du mélange consiste en composants de toxicité aiguë inconnue par contact cutané

21.1 % du mélange consiste en composants de toxicité aiguë inconnue par inhalation (gaz)

21.1 % du mélange consiste en composants de toxicité aiguë inconnue par inhalation (vapeur)

21.1 % du mélange consiste en composants de toxicité aiguë inconnue par inhalation (poussière/brouillard)

Nom chimique	DL50 par voie orale	DL50, voie cutanée	CL50 par inhalation
Water	> 90 mL/kg (Rat)	-	-
Methyldiethanolamine	= 1900 mg/kg (Rat) = 1945 mg/kg (Rat)	= 5990 mg/kg (Rabbit)	-
Potassium hydroxide	= 284 mg/kg (Rat)	-	-

Effets différés et immédiats, et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée**Corrosion cutanée/irritation cutanée**

Peut entraîner une irritation cutanée.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Classification d'après les données disponibles pour les composants. Provoque des brûlures. Risque de lésions oculaires graves.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Aucune information disponible.

Mutagenicité sur les cellules germinales

Aucune information disponible.

Cancérogénicité	Aucune information disponible.
Toxicité pour la reproduction	Aucune information disponible.
STOT - exposition unique	Aucune information disponible.
STOT - exposition répétée	Aucune information disponible.
Danger par aspiration	Aucune information disponible.

Section 12 : DONNÉES ÉCOLOGIQUES

12.1. Toxicité

Écotoxicité Nocif pour les organismes aquatiques. Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Nom chimique	Toxique pour les algues	Toxique pour les poissons	Toxicité pour les micro-organismes	Daphnia magna (Puce d'eau)
Methyldiethanolamine	72h EC50: = 37 mg/L (Desmodesmus subspicatus) 96h EC50: = 20 mg/L (Desmodesmus subspicatus)	96h LC50: > 1000 mg/L (Pimephales promelas) 96h LC50: 1000 - 2200 mg/L (Leuciscus idus)	EC50 = 410 mg/L 17 h	48h EC50: = 230 mg/L
Potassium hydroxide	-	96h LC50: = 80 mg/L (Gambusia affinis)	-	-

12.2. Persistance et dégradabilité

Persistance et dégradabilité Aucune information disponible.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Bioaccumulation

Nom chimique	Log Pow
Methyldiethanolamine	-1.08
Potassium hydroxide	0.65
	0.83

12.4. Mobilité dans le sol

Mobilité dans le sol Aucune information disponible.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Évaluation PBT et vPvB Aucune information disponible.

Nom chimique	Évaluation PBT et vPvB

Methyldiethanolamine	Sans objet
Potassium hydroxide	

12.6. Autres effets néfastes

Autres effets néfastes Aucune information disponible.

Section 13 : CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION**13.1. Méthodes de traitement des déchets**

Déchets de résidus/produits inutilisés Éliminer conformément aux réglementations locales. Éliminer les déchets conformément aux réglementations environnementales.

Emballages contaminés Aucune information disponible.

Section 14 : INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT**IMDG/IMO**

14.1 N° ONU UN1760
14.2 Nom d'expédition CORROSIVE LIQUID, N.O.S.
Description UN1760, CORROSIVE LIQUID, N.O.S. (POTASSIUM HYDROXIDE), 8, III
14.3 Classe de danger 8
14.4 Groupe d'emballage III
14.5 Polluant marin Sans objet
14.6 Dispositions spéciales Aucun(e)
N° d'urgence F-A, S-B
14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL et au recueil IBC Aucune information disponible

RID

14.1 N° ONU UN1760
14.2 Nom d'expédition CORROSIVE LIQUID, N.O.S.
Description UN1760, CORROSIVE LIQUID, N.O.S. (POTASSIUM HYDROXIDE), 8, III
14.3 Classe de danger 8
Étiquettes ADR/RID 8
14.4 Groupe d'emballage III
14.5 Danger pour l'environnement Sans objet
14.6 Dispositions spéciales Aucun(e)
Code de classification C9

ADR

14.1 N° ONU UN1760
14.2 Nom d'expédition CORROSIVE LIQUID, N.O.S.
Description UN1760, CORROSIVE LIQUID, N.O.S. (POTASSIUM HYDROXIDE), 8, III, (E)
14.3 Classe de danger 8
14.4 Groupe d'emballage III

14.5 Danger pour l'environnement	Sans objet
14.6 Dispositions spéciales	Aucun(e) 274
Code de classification	C9
Code de restriction en tunnel (E)	

IATA

14.1 N° ONU	UN1760
14.2 Nom d'expédition	CORROSIVE LIQUID, N.O.S.
Description	UN1760, CORROSIVE LIQUID, N.O.S. (POTASSIUM HYDROXIDE), 8, III
14.3 Classe de danger	8
14.4 Groupe d'emballage	III
14.5 Danger pour l'environnement	Sans objet
14.6 Dispositions spéciales	Aucun(e)

Section 14 : INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT**IMDG/IMO**

14.1 N° ONU	UN1760
14.2 Nom d'expédition	CORROSIVE LIQUID, N.O.S.
Description	UN1760, CORROSIVE LIQUID, N.O.S. (POTASSIUM HYDROXIDE), 8, III
14.3 Classe de danger	8
14.4 Groupe d'emballage	III
14.5 Polluant marin	Sans objet
14.6 Dispositions spéciales	Aucun(e)
N° d'urgence	F-A, S-B
14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL et au recueil IBC	Aucune information disponible

RID

14.1 N° ONU	UN1760
14.2 Nom d'expédition	CORROSIVE LIQUID, N.O.S.
Description	UN1760, CORROSIVE LIQUID, N.O.S. (POTASSIUM HYDROXIDE), 8, III
14.3 Classe de danger	8
Étiquettes ADR/RID	8
14.4 Groupe d'emballage	III
14.5 Danger pour l'environnement	Sans objet
14.6 Dispositions spéciales	Aucun(e)
Code de classification	C9

ADR

14.1 N° ONU	UN1760
14.2 Nom d'expédition	CORROSIVE LIQUID, N.O.S.
Description	UN1760, CORROSIVE LIQUID, N.O.S. (POTASSIUM HYDROXIDE), 8, III, (E)
14.3 Classe de danger	8
14.4 Groupe d'emballage	III
14.5 Danger pour l'environnement	Sans objet

14.6 Dispositions spéciales Aucun(e) 274
 Code de classification C9
 Code de restriction en tunnel (E)

IATA

14.1 N° ONU UN1760
 14.2 Nom d'expédition CORROSIVE LIQUID, N.O.S.
 Description UN1760, CORROSIVE LIQUID, N.O.S. (POTASSIUM HYDROXIDE), 8, III
 14.3 Classe de danger 8
 14.4 Groupe d'emballage III
 14.5 Danger pour l'environnement Sans objet
 14.6 Dispositions spéciales Aucun(e)

Section 15 : INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Réglementations nationales

France

Maladies professionnelles (R-463-3, France)

Nom chimique	Numéro RG, France	Titre
Methyldiethanolamine 105-59-9	RG 49, RG 49bis	-

Classe de danger pour le milieu aquatique (WGK) hazardous to water (WGK 2)

Union européenne

Se reporter à la directive 98/24/CE du 7 avril 1998 concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail .

Autorisations et/ou restrictions d'utilisation :

Ce produit ne contient aucune substance soumise à autorisation (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », annexe XIV). Ce produit ne contient aucune substance soumise à restrictions (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », annexe XVII).

Polluants organiques persistants

Sans objet.

Catégorie de substance dangereuse selon la directive Seveso (2012/18/UE)

E2 - Dangereux pour l'environnement aquatique, catégorie toxicité chronique 2

Règlement (CE) n° 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone

Sans objet.

Inventaires internationaux

TSCA

Contacter le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires.

DSL/NDSL

Contacter le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires.

EINECS/ELINCS	Contacteur le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires.
ENCS	Contacteur le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires.
IECSC	Contacteur le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires.
KECL	Contacteur le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires.
PICCS	Contacteur le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires.
AICS (Australie)	Contacteur le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires.

Légende

- TSCA** - Loi des États-Unis sur le contrôle des substances toxiques, section 8(b), inventaire
DSL/NDSL - Liste canadienne des substances domestiques/Liste canadienne des substances non domestiques
EINECS/ELINCS - Inventaire européen des substances chimiques commercialisées existantes /Liste européenne des substances chimiques modifiées
ENCS - Liste japonaise des substances chimiques existantes et nouvelles
IECSC - Inventaire chinois des substances chimiques existantes
KECL - Liste coréenne des substances chimiques existantes et évaluées
PICCS - Inventaire philippin des substances et produits chimiques
AICS - Inventaire australien des substances chimiques (Australian Inventory of Chemical Substances)

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune information disponible.

Section 16 : AUTRES INFORMATIONS
Signification des abréviations et acronymes utilisés dans la fiche de données de sécurité**Texte intégral des mentions H citées dans les sections 2 et 3**

- H319 - Provoque une sévère irritation des yeux
H302 - Nocif en cas d'ingestion
H314 - Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves

Légende

SVHC : Substances extrêmement préoccupantes pour autorisation :

Section 8 : CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

TWA	TWA (moyenne pondérée en temps)	STEL	STEL (Limite d'exposition à court terme, États-Unis)
Plafond	Valeur limite maximale	-	Désignation « Peau »

Principales références de la littérature et sources de données

www.ChemADVISOR.com/

Date d'émission 01-mars-2017

Date de révision 13-avr.-2017

La présente fiche de données de sécurité est conforme aux exigences de : Règlement (CE) n° 1907/2006.

Avis de non-responsabilité

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont exactes dans l'état actuel de nos connaissances et de nos informations, à la date de publication. Ces informations ne sont fournies qu'à titre indicatif pour assurer la sécurité de la manipulation, de l'utilisation, de la transformation, du stockage, du transport, de l'élimination et de la mise sur le marché de la substance, et ne sauraient être considérées comme une garantie ou une assurance-qualité. Les informations ne concernent que la matière

spécifiquement décrite, et sont susceptibles d'être non valables si la matière est employée en combinaison avec toute autre matière ou dans tout autre procédé, à moins que le contraire ne soit précisé dans le texte.



Le fournisseur identifié ci-après a généré la présente FDS à l'aide du modèle UL SDS. UL n'a pas testé, certifié ni approuvé la substance décrite dans la présente FDS, et toutes les informations de la présente FDS proviennent du fournisseur ou ont été reproduites de sources réglementaires publiques. UL ne fait aucune déclaration et n'accorde aucune garantie quant à l'exactitude ou l'exhaustivité des informations de la présente FDS et n'assume aucune responsabilité vis-à-vis de l'utilisation desdites informations ou de la substance décrite dans la présente FDS. La mise en page, l'aspect et le format de la présente FDS sont © 2014 UL LLC. Tous droits réservés.

Fin de la Fiche de données de sécurité